

## Les placements privés poursuivent leur ascension

Les Echos, le 22/12/2014

Par souhait ou par contrainte, les PME et ETI françaises se détournent de plus en plus du système bancaire pour se financer. Un groupe de travail oeuvre pour l'harmonisation des pratiques et des documentations en Europe.

Depuis la crise et l'application progressive de la nouvelle réglementation bancaire Bâle III, le mouvement de désintermédiation s'effectue à marche forcée. La place des financements dits « alternatifs » ne cesse de croître au sein des PME et des ETI françaises. En témoigne le succès enregistré par l'« Euro PP » (« Euro Private Placement »), un instrument de financement se déclinant aussi bien en prêt qu'en obligation, pour des maturités d'au moins 5 ans. Créé en France au printemps 2012, il a permis à des sociétés dont le [chiffre d'affaires](#) est compris entre 100 millions et 1,5 milliard d'euros de lever près de 7 milliards d'euros d'encours fin 2013, d'après Bercy.

## Un marché grandissant

Cette année, le volume total pourrait au minimum doubler et suivre une croissance annuelle de près de 15 milliards d'euros. Un marché grandissant qui pourrait trouver sa place en dehors des frontières de l'Hexagone. En août, déjà, la société de droit espagnol Newrest Group [Holding SA](#), structure de tête du spécialiste toulousain de la restauration hors foyer, avait procédé à une émission obligataire de 40 millions d'euros sous format « Euro PP » - une première pour une entité espagnole. Le développement de cet outil de financement made in France doit néanmoins soutenir une certaine concurrence, au sein même de l'Europe. Le « Mittelstand » allemand a adopté un contrat de crédit nommé « *Schuldschein* », aux caractéristiques assez proches de l'« Euro PP ». Et le modèle semble correctement s'exporter puisque près d'un tiers des émissions en « *Schuldschein* » proviennent de sociétés non allemandes... voire françaises.

Pourquoi ne pas alors miser sur un outil similaire à tous les pays européens ? L'idée commence à faire son chemin. Dans un récent sondage réunissant plus de 200 directeurs financiers d'ETI européennes, le cabinet d'avocats d'affaires Allen & Overy a constaté que 56 % d'entre eux estiment préférable le développement d'un marché paneuropéen du [placement privé](#). Prise au sérieux, la problématique fait actuellement l'objet de travaux coordonnés par l'International Capital Market Association. La France n'est pas en reste puisqu'elle figure comme la première à avoir apporté sa pierre à l'édifice de l'harmonisation des pratiques. En avril 2014, une charte relative aux « Euro PP » avait été lancée par Arnaud Montebourg et Michel Sapin, dans le but de fournir un cadre standard au développement de la pratique.

**Aroun Benhaddou, Les Echos**